

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°078/2026 : Election des délégués au Syndicat mixte de réalisation pour la filière de traitement pour les déchets assimilés du Sud Gard (SITOM Sud Gard) –

Fabien CRUVEILLER indique que la Communauté de communes du Piémont Cévenol est rattachée aux syndicats du SYMTOMA et du SITOM Sud Gard pour le traitement des déchets ménagers.

Le SITOM Sud Gard est composé de 7 EPCI sur le Gard qui représentent 84 communes gardoises. Ses principales missions sont le traitement et la valorisation des déchets, ainsi que la sensibilisation des usagers.

Il précise que la Communauté de communes est adhérente pour 8 communes (Aigremont, Canaules, Cardet, Cassagnoles, Lédignan, Maruéjols-les-Gardon, Saint Bénézet, Savignargues).

Il ajoute que suite à l'installation du nouveau conseil communautaire et à l'élection du Président de la Communauté de communes, **il convient de délibérer afin d'élire le délégué titulaire et son suppléant qui représentera la Communauté de communes au sein du SITOM Sud Gard.**

Fabien CRUVEILLER appelle à la candidature les conseillers communautaires pour représenter la Communauté de Communes au SITOM SUD GARD. Les candidatures sont les suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lionel JEAN	Fabien CRUVEILLER

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Considérant que la Communauté de communes du Piémont Cévenol est membre du SITOM Sud Gard,
Considérant les statuts du SITOM Sud Gard,
Considérant la nécessité de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la communauté, de communes du Piémont Cévenol au sein du SITOM Sud Gard,
Considérant les candidatures présentées,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Lionel JEAN en qualité de délégué titulaire et Fabien CRUVEILLER en qualité de délégué suppléant au SITOM Sud Gard

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026